

**AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE**  
**Autorisations d'occupation du Domaine Public**

**Personne publique**

---

Commune de Saint-Cyr-sur-Mer  
Place d'Estienne d'Orves  
83270 Saint-Cyr-Sur Mer

Tél : 04.94.26.26.22

**Point de contact, informations complémentaires**

---

Commune de Saint-Cyr-sur-Mer  
*Direction des Affaires Juridiques*  
Place d'Estienne d'Orves  
83270 Saint-Cyr-sur-Mer

Tél : 04.94.26.26.22

Mail : [h.munoz@saintcyrsummer.fr](mailto:h.munoz@saintcyrsummer.fr)

Toute question concernant la consultation est à adresser à ce point de contact. Les réponses seront apportées publiquement sur le site internet de la Commune (<http://www.saintcyrsummer.fr>). Il appartient donc à chacun de consulter régulièrement le site internet de la Commune.

**Cadre légal de la consultation**

---

Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 et articles L.2122-1-1- et suivants du Code général de la Propriétés des Personnes Publiques : conventions d'occupation du domaine public communal avec mise en concurrence préalable.

**Objet des autorisations**

---

Le présent avis d'appel public à concurrence porte sur l'attribution de :

- **TYPOLOGIE 1 : 9** autorisations d'occupation de domaine public pour permettre une activité de restauration légère ambulante
- **TYPOLOGIE 2 : 1** autorisation d'occupation de domaine public pour permettre l'installation d'un manège

- **TYOLOGIE 3 : 1** autorisation d'occupation de domaine public pour permettre l'installation d'une activité de location de matériels nautiques non motorisés

La localisation propre à chaque emplacement, les conditions de leur occupation et les conditions financières sont indiquées dans le document intitulé « état descriptif des emplacements ».

Les candidats peuvent postuler à un ou plusieurs emplacements. Ils ne pourront en revanche se voir attribuer qu'un seul emplacement à l'issue de la procédure de sélection. Dans cette logique, ils devront indiquer dans le cadre de réponse, l'ordre de priorité des emplacements qu'ils souhaitent se voir attribuer.

### **Durée des autorisations délivrées**

---

De la date de signature de la convention par la Commune (date prévisionnelle d'attribution : février 2018) au 31 décembre 2021. Sans possibilité de reconduction tacite.

### **Déroulement de la consultation**

---

**En cas de réponse à plusieurs emplacements de typologie identique, le candidat remet un dossier unique de candidature, rédigé en langue française, comprenant :**

➤ **Les pièces de candidature**

- Une présentation des références pour des activités équivalentes ou toute autre référence pertinente pour apprécier les capacités professionnelles et le savoir-faire du candidat,
- Le parcours professionnel (CV) du gérant,
- Une note de motivation sur les conditions dans lesquelles le candidat entend mener à bien l'activité,
- Un justificatif datant de moins de 3 mois de l'inscription au registre du commerce (extrait Kbis),
- Pour les personnes morales en activité, les certificats fiscaux et sociaux attestant de la régularité de la situation fiscale et sociale du candidat,
- Le chiffre d'affaire global sur les 2 derniers exercices clos, si le candidat bénéficie de cette antériorité, relatif à son activité générale et à des prestations similaire ou équivalentes à celle de l'autorisation d'occupation du domaine public.  
Pour les particuliers ou société nouvellement créées, tous documents permettant d'apprécier les capacités financières du candidat : capitaux propres, capacité d'autofinancement, prêt envisagé...

En cas de réponse à plusieurs emplacements de typologie différente, il fourni un dossier de candidature propre à chaque typologie.

**Pour chaque emplacement auquel le candidat postule, il fournit un dossier d'offre propre à chaque emplacement comprenant :**

➤ **Les pièces de l'offre**

- Le projet de convention à chaque emplacement correspondant à l'emplacement sur lequel porte la soumission, complété, daté et signé
- Le cadre de réponse du candidat, propre à chaque emplacement comprenant l'ensemble des points sur lesquelles seront jugés les candidats

Le dossier ainsi constitué devra être déposé avant le **mardi 19 décembre 2017, 16 heures**, sous forme papier dans un pli fermé portant la mention « PROPOSITION POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC », contre récépissé ou envoyé par pli recommandé, à :

Commune de Saint-Cyr-sur-Mer  
*Direction des Affaires Juridiques*  
Place d'Estienne d'Orves  
83270 Saint-Cyr-sur-Mer

Le dossier pourra être déposé du lundi au vendredi, entre 9 heures et 12 heures et entre 14 heures et 16h30 heures.

Par la suite, la Commune pourra prendre contact avec les candidats pour obtenir toute précision qu'elle jugera utile. Elle se réserve également le droit de négocier avec les candidats.

### **Sélection des candidatures et des offres**

---

La Commune se réserve le droit de rejeter à tout moment les candidatures des candidats s'il apparaît que leurs capacités économiques et financières d'une part et leurs capacités professionnelles d'autre part à exécuter la convention d'occupation sont insuffisantes.

Les « offres » des candidats seront analysées sur la base des critères suivants (ni pondérés, ni hiérarchisés) et dont le contenu détaillé est indiqué dans le cadre de réponse des candidats à remettre :

- 1. Qualité esthétique et intégration dans le site**
  - 2. Valeur technique**
  - 3. Proposition financière du candidat**
-

### **Composition des documents de la consultation**

---

Le présent avis d'appel à concurrence

Un projet de convention

Un état descriptif des emplacements à attribuer et son annexe

Un cadre de réponse du candidat

### **Visite sur site**

---

Les candidats qui le souhaitent peuvent se rendre sur les lieux, par leurs propres moyens. En tout état de cause, aucune réclamation ne pourra être formée par les candidats quant à l'emplacement postérieurement au dépôt de leur offre.

### **Date limite de réception des propositions**

---

**Le mardi 19 décembre 2017 à 16 heures**

### **Date de mise en ligne du présent avis**

---

Le lundi 13 novembre 2017